



Bicentenaire de la réunion des communes de Montrouveau et de Marcé (Loir-et-Cher)

JEAN-CLAUDE GUINOT

Résumé : *Le décret impérial du 29 janvier 1811 signé à Paris au palais des Tuileries par Napoléon I^{er} ratifiait le rattachement de la commune de Marcé à celle de Montrouveau. Ainsi Marcé devenait-elle, du même coup, un simple hameau dépendant de la commune de Montrouveau. En compulsant les Archives de Loir-et-Cher, nous trouvons dans le département, pour cette période, de nombreuses fusions similaires.*

Mots-clés : *Montrouveau, Marcé, Baron Corbigny, Jacques Tondu, Jean Courson.*

Motivations et application de ce décret

Toujours en consultant les archives, on constate clairement que les administrations départementales, préfecture de Blois et sous-préfecture de Vendôme sont en parfait accord sur les points suivants :

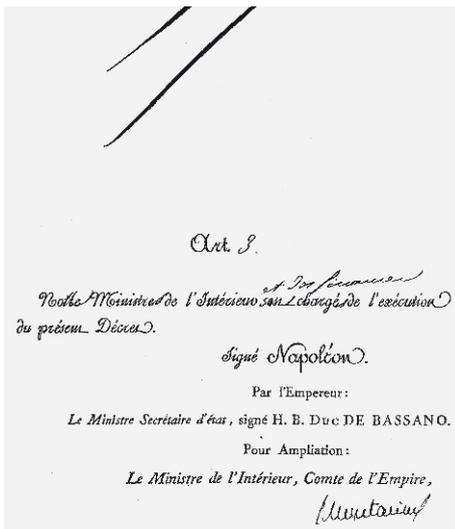
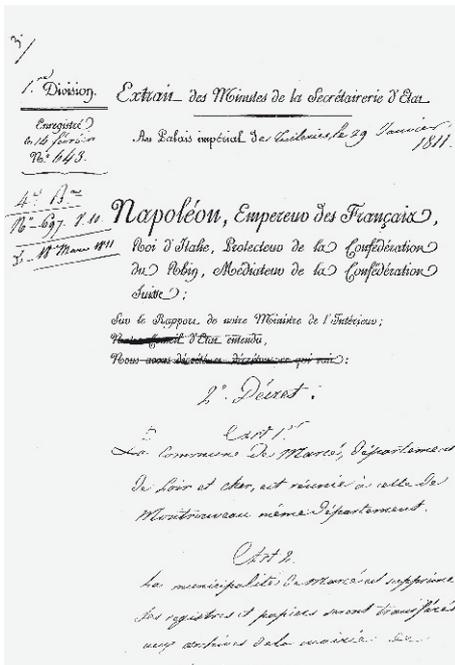
Marcé est une toute petite commune du Loir-et-Cher, située à la limite du département de l'Indre-et-Loire, comptant à l'époque une population composée principalement de bûcherons et peuplée de 123 habitants. Recouverte presque entièrement de bois appartenant à l'immense forêt de Gastine, si bien chantée par le poète du lieu, Pierre de Ronsard. Les deux villages concernés sont seulement éloignés de trois kilomètres l'un de

l'autre et les voies de communications les reliant sont facilitées et praticables en toute saison. La commune de Marcé est déjà réunie à celle de Montrouveau par le culte. En effet, l'église Saint-Martin de Marcé étant en ruine, les paroissiens assistent régulièrement aux offices dans l'église Saint-Blaise de Montrouveau qui est plus confortable. La population peu importante de Marcé ne permet pas de trouver des citoyens qui puissent remplir convenablement les fonctions de maire et d'adjoint. Une telle réunion intercommunale allait permettre des économies puisque les frais de fonctionnement seraient réduits pour une seule commune.

Pour toutes ces raisons, le baron Corbigny, préfet de Loir-et-Cher, Monsieur le sous-préfet de Vendôme, Monsieur Jacques Tondu, maire de Montrouveau, se montraient particulièrement favorables à ce projet de réunion. Seul bémol qui peut se comprendre, le sieur Jean Courson, maire de Marcé, et son Conseil municipal demeuraient hostiles à cette fusion absorption.

Quelques semaines après la promulgation du décret concerné, Monsieur Philippe Hubert, premier commis de la sous-préfecture de Vendôme, accompagné du maire de Montrouveau, se présentaient au domicile du sieur Jean Courson pour procéder à l'inventaire et au transfert des registres, archives, papiers, mobilier et différents objets, de la mairie de Marcé à celle de Montrouveau.

Dès 1812, l'église Saint-Martin de Marcé déjà en très mauvais état subissait le sort des démolisseurs. Auparavant, le mobilier fut dispersé. Une Vierge en pierre



assez rustique du XVI^e siècle fut installée dans l'église de Montrouveau; le bénitier en pierre de forme hexagonale se trouve aujourd'hui dans la cour d'un habitant de la commune après avoir servi d'auge pour abreuver les animaux. Le témoignage d'habitants du pays indique que le tabernacle est une simple boîte à sel, conservée chez un particulier d'une commune voisine qui garde pieusement cette précieuse relique.

Le dernier curé de la paroisse Saint-Martin de Marcé fut l'abbé Joubert (1781). Il resta curé pendant tout le temps de la Révolution et ne cessa jamais de baptiser, marier et enterrer au nom de l'Église catholique. (Il était certainement assermenté). Il exerçait encore 1810.

Un lieu de légendes et de poésie

Les villages de Marcé et de Montrouveau situés au cœur de la forêt de Gastines deviennent rapidement une terre légendaire qui parfois ne manque pas d'humour. Voyons plutôt :

En 1640, le doyen rural de Trô accablait une tournée d'inspection et constatait que l'église Saint-Martin de Marcé était dépourvue de tabernacle et de tapis sur le grand autel. Il enjoignit au curé « d'avoir à se pourvoir de ces choses ». Toujours dans la continuité de l'inspection, notre doyen s'arrêta à l'église Saint-Blaise de Montrouveau et là, il demanda avec fermeté au curé du lieu d'« ôter le crucifix parce qu'il était fort indécent, et d'en avoir un autre, quoique petit, pourvu qu'il soit honnête ».

On prétendait qu'au XVIII^e siècle, l'église de Marcé manquant de porte, les loups de la forêt arrivaient jusqu'à boire dans le bénitier; ce qui paraît une légende destinée à faire comprendre quelle était la sauvagerie de ces lieux.

L'origine de Montrouveau, la paroisse aurait eu comme point de départ un groupe d'indésirables, de hors-la-loi. En effet, la justice mérovingienne (les rois mérovingiens étaient à Bonneveau) consistait à mettre les bandits dans un bois, au-delà d'un fleuve avec un poste militaire pour les empêcher de revenir. Ces hors-la-loi du temps pouvaient faire ce qu'ils voulaient dans le bois. À Montrouveau, le bois, c'était la forêt de Gastines, le poste militaire, la commanderie d'Artins, le fleuve, le Loir.

Le refuge du dragon, selon certaines personnes (le dragon du temple d'Artins chassé par le grand saint Julien), se serait caché à Montrouveau... et y serait encore...

Pour terminer, offrons la parole au poète Pierre de Ronsard qui aima sa province natale et fut le chantre de la forêt de Gastine.

*Écoute, bûcheron, arrête un peu le bras !
 Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas ;
 Ne vois-tu pas le sang, lequel dégoutte à force,
 Des Nymphes qui vivaient dessous la rude écorce ?*

...
*Forêt, haute maison des oiseaux bocagers !
 Plus le cerf solitaire et les chevreuils légers
 Ne paîtront sous ton ombre, et ta verte crinière
 Plus du soleil d'été ne rompra la lumière.*

Sources

Archives départementales de Loir-et-Cher.
 SAINT-VENANT (M. de), *Dictionnaire du Vendômois*.
 LESUEUR (F.), *Les églises de Loir-et-Cher*.
 RONSARD (P. de), *Élégie de la forêt de Gastine*.
 CARTHAUD (J.), *Légendes de Loir-et-Cher*.
 Témoignages recueillis auprès des habitants de Marcé-Montrouveau (Loir-et-Cher).
 Copie du décret impérial du 29 janvier 1811, signé par Napoléon.